

Souvent les enseignants du préscolaire n'aiment pas la présence d'un enfant handicapé dans leur classe, cela même pendant la 2e année, où la fréquentation du jardin d'enfants est obligatoire.

A notre avis, le préscolaire - tel qu'il se présente aujourd'hui - est parfaitement en mesure d'accueillir les enfants handicapés. Les effectifs réduits, la qualité de l'équipement, le niveau de qualification du personnel favorisent une intégration sociale et une stimulation intellectuelle de ces enfants défavorisés. Les enfants non-handicapés sont accoutumés à leur présence et apprennent à les comprendre et à les aider.

Dans la formation des enseignants du préscolaire, le travail pédagogique avec les enfants handicapés devrait occuper une partie importante de l'horaire.

Des spécialistes doivent être en permanence à la disposition des enseignants du préscolaire pour surveiller l'évolution du handicapé et aider ou intervenir en cas de besoins. Dans le cas où un enfant gravement handicapé est admis dans une classe préscolaire normale, l'enseignant doit avoir droit à une aide.

2. Primaire

Malheureusement les structures de notre école primaire actuelle ne permettent pas de faire face au problème des handicapés. Le fonctionnement de l'enseignement primaire est basé sur des axiomes dont la validité est plus que jamais remise en question. Ainsi par exemple tous les enfants doivent suivre en même temps, au même rythme et avec la même bonne humeur, un même programme commun. Tous les enfants sont supposés avoir les mêmes dispositions, intérêts, aptitudes et motivations pour suivre un enseignement uniformisé, plus particulièrement les apprentissages de base et les